Gestion calamiteuse du Covid : restauration traditionnelle en difficulté, mal bouffe en pleine expansion

écrit par Maxime | 14 septembre 2020

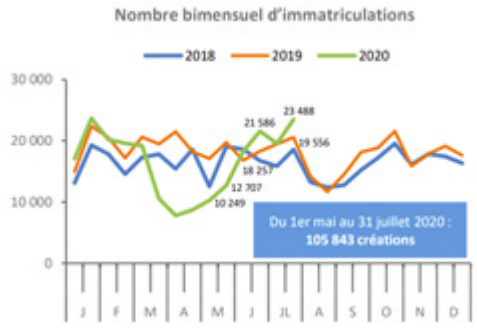

J'avais exprimé au mois d'avril mon désaccord avec le texte d'Emmanuel Crenne appelant à injecter de l'argent public dans le système économique pour « aider » les entreprises à faire face au Covid.

https://resistancerepublicaine.com/2020/04/06/pour-sauver-la-france-de-la-coronadepression-re-injecter-de-la-monnaie-donner-au-lieu-de-preter/

Il me semblait en effet que son diagnostic était exagérément pessimiste, d'une part, et d'autre part, que ce n'était pas au contribuable de payer les pots cassés, le risque d'entreprise incluant aussi les risques sanitaires. Il me semblait trop facile de garder pour soi les profits et d'appeler le contribuable à se serrer davantage la ceinture encore quand des pertes se profilent.

On constate au mois de septembre que le tableau est effectivement moins sombre qu'annoncé. Le bilan est nuancé et le Covid n'a pas été la catastrophe économique que d'aucuns imaginaient.

Il n’empêche que la gestion de la crise par le gouvernement Philippe sous l’égide de Macron a été calamiteuse.

Le Conseil national des tribunaux de commerce a publié une étude à ce sujet, résumée par les éditions Francis Lefebvre. Cependant, ces chiffres méritent d’être soumis à une analyse critique.

« Sur la période allant du 1er mai au 31 juillet 2020, 105 843 immatriculations au Registre du Commerce et des Sociétés ont été enregistrées, soit une baisse de – 5,5 % par rapport à la même période en 2019. Baisse relative comparée à l’importante diminution des créations d’entreprises pendant le confinement (- 54,3 % à un an d’intervalle) et donc signe encourageant du rattrapage de l’activité économique » selon ce rapport.

« De manière inattendue, la création d’entreprises a même dépassé les chiffres de 2019 sur les mois de juin (+ 13,4 %) et de juillet (+ 7,5 %). A noter cependant que malgré ce rebond exceptionnel, les immatriculations restent en baisse sur douze mois glissants (- 5,4 %) ».

Analyse : ce chiffre ne signifie pas grand-chose sur le plan économique. N’importe qui peut créer une entreprise à moindre frais de nos jours. Il n’y a pas d’exigence de capital minimal investi, peu de frais de constitution depuis déjà très longtemps. Ces entreprises ont peut-être été créées notamment par des chômeurs ou des salariés craignant pour l’avenir de l’entreprise qui les employait. Rien ne dit qu’elles seront viables. Mais cela témoigne en tous cas de la conviction largement partagée que le Covid ne ferait que reporter les besoins des consommateurs sans tarir la demande significativement sur le long terme. Le confinement peut aussi avoir servi à la maturation de projets laissés de côté, les agents économiques ayant eu le temps de peaufiner et concrétiser des initiatives laissées en jachère. C’était l’occasion de laisser le temps au temps.

De façon plus intéressante, le rapport relève que le nombre d'entreprises en difficulté est en baisse de 2019 à 2020 !
Pendant la période du 1er mai au 31 juillet, on enregistre 6 037 ouvertures de procédures collectives, soit une baisse de – 42,5 % par rapport à l'année précédente
Voilà qui confirme que l'injection d'argent public a été une aubaine pour les entreprises, quitte à en placer certaines en survie artificielle lorsqu'elles auraient quand même fait faillite sans le Covid.
Les aides publiques ont visiblement été trop généreuses car il n'est pas normal statistiquement que le chiffre des faillites baisse quasiment de moitié !

ENFIN ET SURTOUT, le confinement généralisé a créé des grands gagnants et des grands perdants *dans le domaine alimentaire.*

« Les effets de la crise liée au covid-19 sur les créations d'entreprises sont hétérogènes en fonction des secteurs d'activité. Les secteurs les plus touchés sont les activités d'hébergement et de restauration (- 29 %) ainsi que les autres activités de service (- 25 %). En revanche, d'autres secteurs ont vu leur activité augmenter et ont su tirer parti de la situation pour développer l'entreprenariat. C'est notamment le cas des grands acteurs de la « foodtech » : Uber Eats, Deliveroo et Just Eat. À elle seule, cette activité de livraison de repas représente 10 % des créations d'entreprises sur la période. De plus, de grandes enseignes de distribution alimentaire comme Casino, Carrefour ou encore E.Leclerc se sont récemment associées à ces géants de la livraison à domicile ».
Les restaurants s'étaient vu imposer une fermeture totale, alors que le respect d'une distanciation sociale aurait pu leur permettre de continuer leur activité, en la réduisant simplement. Remplir une table sur deux par exemple aurait pu permettre de sauver certains restaurants.

La fermeture des « petits restos » franchouillards a profité aux grandes enseignes de la distribution gérées par des groupes puissants ainsi qu'à l'ubérisation de l'alimentation qui est la porte ouverte à la malbouffe.

Cette mesure a nui à la gastronomie française qui fait partie d’une identité nationale niée par un président apatride de coeur.

Ce rapport met donc en évidence la gestion calamiteuse de la crise du Covid par Philippe et Macron : incapables de prévenir en fermant les frontières, ils n’ont pas su davantage guérir puisque leurs décisions ont créé des inégalités injustes et mis en survie artificielle des entreprises non viables.